

Curzon, vice-roi des Indes, vient de donner sa démission. Il était depuis longtemps en conflit avec lord Kitchener, le chef de l'armée dans la péninsule indienne. Et à la suite d'une volumineuse correspondance avec le ministère, il a cru devoir se retirer. C'est lord Minto, notre ex-gouverneur-général, qui devient à sa place, vice-roi des Indes. Lord Dufferin avait été l'objet de la même promotion, il y a plusieurs années.

La session du Parlement anglais est terminée. Monsieur Balfour a dû éprouver un soupir de soulagement lorsque la prorogation a eu lieu. Car, depuis plusieurs semaines la situation parlementaire était devenue très tendue, et chaque séance voyait naître pour le ministère un péril nouveau.

Dans notre dernière chronique nous n'avons pu que signaler l'incident dont le cabinet a failli être victime. Au cours d'une discussion relative à la question agraire en Irlande, un amendement de M. Redmond a été adopté malgré le gouvernement à une majorité de trois voix. Cette défaite du ministère a soulevé l'enthousiasme de l'opposition, qui a poussé aussitôt des acclamations bruyantes, et s'est mise à crier: "Démission, démission." M. Balfour a déclaré que le gouvernement allait aviser et la chambre s'est ajournée au milieu du tumulte. La décision du gouvernement a été annoncée à la chambre lundi, le 24 juillet. M. Balfour a fait une longue revue de la situation et des précédents. Il a affirmé d'abord, ce qui ne pouvait être discuté, que le ministère commandait encore dans la chambre des communes à une majorité normale de plus de 80 voix. Il rappela ensuite qu'une défaite accidentelle n'entraîne pas la démission d'un cabinet. Le gouvernement de lord Melbourne ne se retira qu'en 1836, après avoir été battu plusieurs fois auparavant. Il en avait été de même pour les ministères de Sir Robert Peel et de lord Palmerston. Quant à M. Gladstone, chacun des trois ministères qu'il présida, subit deux défaites avant qu'il se décidât à démissionner. Après ce rapide cours d'histoire parlementaire le premier ministre déclara que, suivant les précédents et les pratiques constitutionnelles, le léger échec subi par le gouvernement ne réclamait ni la résignation, ni une dissolution.